



Bureau de la CLE du SAGE Adour aval
Mercredi 26 novembre - visioconférence
Compte rendu

Participants :

M. Damien DELAVOIE - Institution Adour, Président de la CLE Adour aval
Mme Geneviève DULIN - SMBAM, vice-présidente de la CLE Adour aval
M. Georges CINGAL - SEPANSO 40, Président
M. Raymond POUYANNÉ - SMBAM, Président
M. Guillaume GIZON - DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mme Paula GUILLET - Département des Landes, service milieux aquatiques
Mme Marie BAREILLE - Institution Adour, responsable service gestion intégrée
M. Maxime DESCAMPS - Institution Adour, animateur SAGE Adour aval

Excusés

Mme Patricia FÉVRIER - DDTM40
M. Marc MABILLET - CC du Seignanx
Chambre d'agriculture 64

Contexte et déroulé de la réunion

Cette réunion du Bureau de la commission locale de l'eau (CLE) Adour aval avait pour objectif de préparer et de discuter du contenu envisagé pour la réunion plénière de la commission locale de l'eau du 11 décembre 2025 et les commissions thématiques « milieux » et « qualité » du SAGE prévues pour début 2026. Un point rapide sur la demi-journée inter-SAGE à l'initiative du SAGE Adour amont portant sur l'assainissement non collectif et à destination des SPANC a été ajouté sur demande du Président.

Monsieur DELAVOIE introduit la réunion en rappelant ses objectifs ainsi que l'ordre du jour envisagé pour la réunion de la CLE. Monsieur DESCAMPS développe ensuite chaque point prévu en précisant le contenu. Puis il évoque l'organisation et la préparation des commissions thématiques avant de faire un point rapide sur la demi-journée inter-SAGE. Chacun de ces sujets fait l'objet de questions et d'échanges.

Synthèse des échanges

➤ **Présentation de l'ordre du jour envisagé pour la réunion de la CLE du 11 décembre 2025**

Sur le bilan 2024/2025 des dragages et clapages du port de Bayonne qui sera présenté par monsieur HAMARD, monsieur CINGAL s'interroge sur le lien entre ces opérations et l'apparition d'Ostreopsis sur la côte basque. Monsieur DESCAMPS indique que le lien est difficile à établir étant donné les paramètres multiples qui jouent dans son apparition. Il indique qu'il se rapprochera de la CAPB pour se renseigner à ce sujet. Madame DULIN ajoute qu'Ostreopsis est apparue avant sur le littoral méditerranéen et que plusieurs facteurs sont liés à son apparition.

L'animateur du SAGE évoque ensuite le point d'avancement du PAT de l'AAC d'Orist et des actions engagées sur le territoire pour la reconquête de la qualité des eaux brutes qui sera présenté par madame JANNIER. Il ajoute que dans la continuité de cette présentation sera abordée l'avancée de l'étude de détermination des fossés et des cours d'eau. Une première phase de terrain a été effectuée cet été et un rapport provisoire a été livré début novembre. Ces premiers résultats seront complétés par une deuxième phase d'observation de terrain qui se déroulera, *a priori*, courant décembre/début janvier. Aussi, monsieur DESCAMPS propose d'évoquer rapidement ces résultats sans les présenter dans le détail lors de la réunion de la CLE du 11 décembre. Il rappelle que les résultats définitifs de l'étude seront restitués au comité de pilotage de l'étude et aux agriculteurs du territoire à partir de mars 2026 et à la CLE début de l'été 2026.

Pour ce qui est des supports pour la formation des nouveaux membres de la CLE, monsieur DELAVOIE attire la vigilance sur le fait que d'ici à ce que les nouveaux représentants des collectivités soient désigné pour siéger en CLE, il faudrait mettre ces supports à disposition autour des mois de mai ou juin plutôt que du mois d'avril comme initialement envisagé.

➤ Préparation de la commission thématique « milieux »

L'animateur du SAGE rappelle que la commission portera sur le sujet des zones humides ainsi que sur la question de la compensation. Il présente ensuite les points qui seront abordés : bilan des connaissances et des avis rendus, retours d'expérience, difficultés à trouver des sites de compensation, fonctionnalités... Il aborde ensuite le déroulement prévisionnel envisagé ainsi que les intervenants fléchés pour venir faire une présentation.

Monsieur CINGAL signale que, la plupart du temps, les projets ne respectent pas le principe de l'évitement des zones humides et que celui-ci devrait être privilégié pour éviter les problèmes engendrés par la compensation. Il souligne également que la bonne gestion des sites de compensation doit être garantie et qu'une compensation dans le cadre d'un projet ne peut pas se faire sur zone de compensation déjà existante. Monsieur GIZON indique qu'*a priori*, tous les sites de compensation sont renseignés dans la base de données GeoMCE à laquelle les services de l'État ont accès et qui peut être consultée sur Géoportail. Cet outil permet d'éviter que deux projets différents compensent des surfaces de zones humides détruites ou dégradées sur le même site. Madame BAREILLE demande si les services de l'État font un suivi dans les 10 ans après la réalisation du projet, ce à quoi monsieur GIZON répond qu'en théorie oui mais que dans la pratique il est très difficile de faire tous les contrôles de tous les sites faute de temps disponible car cela nécessiterait de relancer tous les porteurs de projets et tous les comités de suivi.

Madame DULIN signale que les porteurs de projets viennent parfois chercher des terres agricoles dans les communes rurales pour des montants supérieurs à leur valeur afin de compenser les surfaces de zones humides impactées, ce qui a pour conséquence d'entraîner une augmentation du prix du foncier agricole. Pour éviter ce problème, monsieur GIZON indique qu'il faudrait que les services de l'État obligent les porteurs de projets à passer par la SAFER qui peut préempter si le prix est trop élevé. Monsieur CINGAL demande si les ORE sont pertinentes dans ce cas précis. Monsieur GIZON répond par l'affirmative mais ajoute que la maîtrise foncière par la sphère publique reste préférable. Monsieur CINGAL fait remarquer que le sujet des outils mobilisables permettant la préservation des zones humides mériterait d'être traité.

Monsieur DELAVOIE ajoute qu'il faut faire attention à l'équilibre entre les territoires au regard de la compensation des zones humides. Monsieur DESCAMPS précise que cette vigilance est apportée lors du traitement de dossiers soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau ou d'autres documents dont la compatibilité avec le SAGE doit être garantie. Madame BAREILLE ajoute que l'objet de la règle 5 du SAGE Adour aval est justement de contraindre les porteurs de projet à compenser au plus près de la zone humide impactée en imposant des coefficients plus élevés en termes de surface si la compensation est effectuée dans un sous-bassin différent ou hors SAGE.

➤ Préparation de la commission thématique « qualité »

Monsieur DESCAMPS rappelle que la commission portera sur la qualité des masses d'eau superficielles du SAGE Adour aval et notamment sur les eaux estuariennes. Cette commission a pour objet de former un groupe de partage et de discussion afin de faire l'état des lieux des connaissances et des données



existantes. Il présente ensuite les points qui seront abordés : état des masses d'eau DCE, tour d'horizon des données et connaissances disponibles, études en cours... Il aborde ensuite le déroulement prévisionnel envisagé ainsi que les intervenants fléchés pour venir faire une présentation.

Madame DULIN demande si l'Ifremer a été sollicité pour intervenir. Monsieur DESCAMPS indique que la structure de la réunion est encore en construction et que pour le moment l'Ifremer n'a pas été sollicité. Il ajoute que la liste des intervenants envisagés peut être amenée à évoluer. Madame BAREILLE précise qu'à la différence du suivi des masses d'eau continentales, le suivi des masses d'eau de transition et des masses d'eau littorales est réalisé par l'Ifremer.

Madame BAREILLE ajoute qu'il serait pertinent de prévoir un point sur la qualité des eaux de baignade et sur la présence du ligand et d'Ostreopsis lors de cette commission. Messieurs GIZON et CINGAL soulignent que ce sujet est très prégnant et qu'il serait tout à fait à propos d'avoir une présentation sur cette thématique.

➤ Organisation des commissions

L'animateur du SAGE annonce ensuite que les commissions se tiendront vraisemblablement en février 2026 pour une durée de trois heures dans un lieu qui reste à déterminer. Madame BAREILLE souligne que la première quinzaine de février serait plus propice pour l'organisation de ces réunions. Madame DULIN avertit que la réunion se tiendra en période de réserve dans le contexte des élections municipales de mars 2026 et que cela pourra être compliqué pour certains agents des collectivités d'intervenir. Monsieur DELAVOIE ajoute qu'il faudra faire attention à ce que les élus invités n'en profitent pas pour avancer des arguments de campagne. Madame BAREILLE fait remarquer qu'*a priori* ces commissions ne seront pas spécialement engageantes pour les élus.

Monsieur DESCAMPS évoque ensuite la liste des invités envisagés à savoir l'ensemble de la liste de diffusion de la CLE ainsi que d'autres acteurs concernés ou pouvant être intéressés par les thématiques qui seront abordées.

➤ Point demi-journée inter-SAGE sur l'assainissement non collectif

Une demi-journée sur la thématique de l'assainissement non collectif a été organisée le 25 novembre à l'initiative du SAGE Adour amont. Cette réunion participative était à destination des techniciens des SPANC. Monsieur DESCAMPS explique le déroulement de la journée et les ateliers mis en place pour permettre aux acteurs des SPANC de territoires divers de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences respectives et de réfléchir à des pistes d'action à mettre en œuvre.

Monsieur DELAVOIE remercie ensuite les participants et clôt ensuite la séance.





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

Réunion du Bureau de la CLE Adour aval

Mercredi 26 novembre 2025

visio

Ordre du jour

- ◆ Préparation de la réunion de la CLE du 11 décembre 2025 à Bayonne : discussion des points prévus à l'ordre du jour
- ◆ Présentation du contenu envisagé pour l'organisation des commissions thématiques « milieu » et « qualité » début 2026



Organisation de la réunion plénière de la CLE du 11 décembre 2025

Prévue à Bayonne

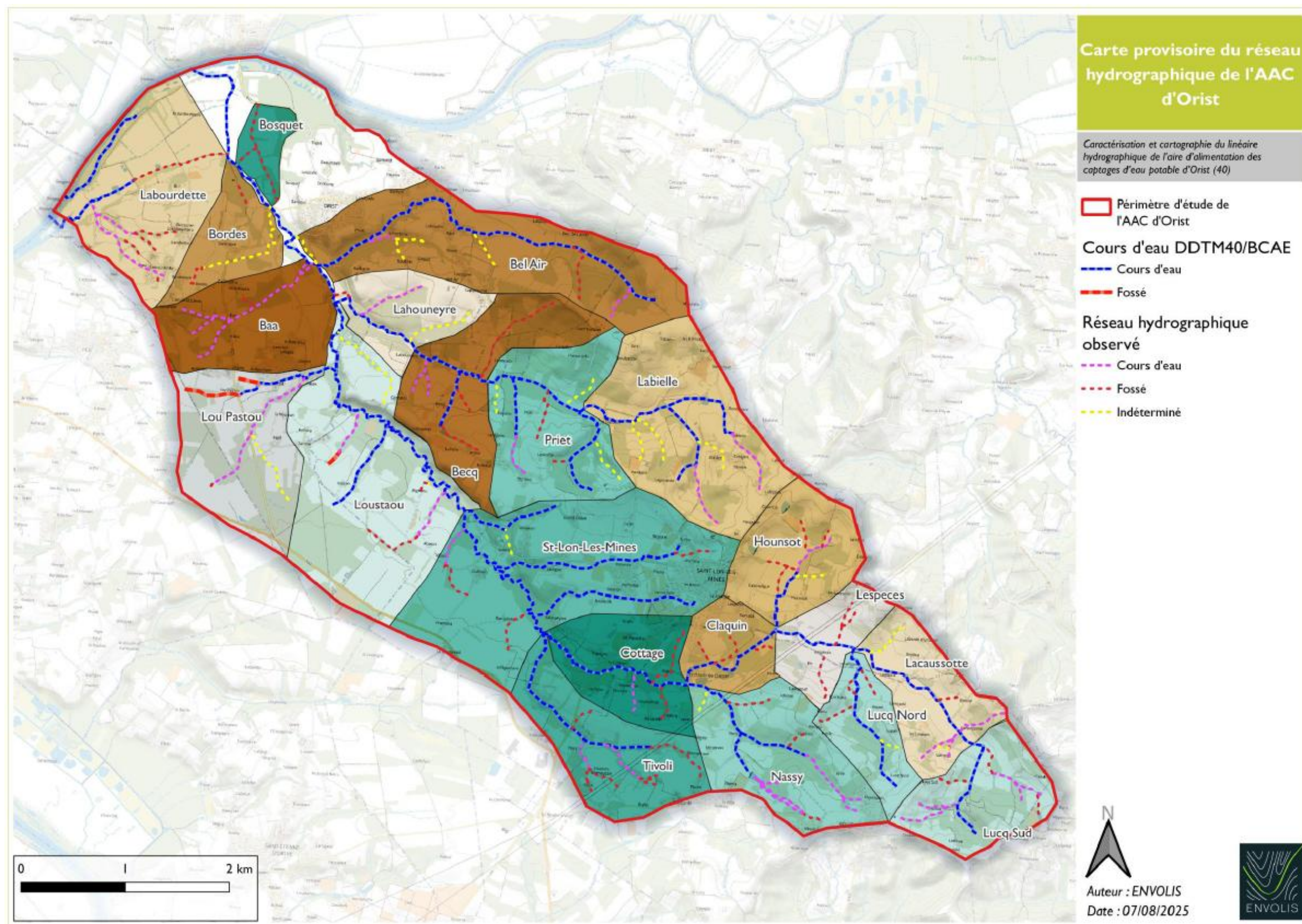


CLE du 11 décembre 2025

Ordre du jour prévisionnel :

- ◆ Présentation du bilan du **bilan d'activité** du SAGE pour l'année 2025
- ◆ Présentation du bilan des **dragages et des clapages du port de Bayonne** conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 64-2017-02-02-009 (Benoît HAMARD)
- ◆ Point d'avancement du **PAT de l'AAC d'Orist** et des actions engagées sur le territoire pour la reconquête de la qualité des eaux brutes (Mathilde JANNIER)
+ point d'avancement sur l'étude fossé/cours d'eau

Point étude fossés/cours d'eau



Résultats provisoires

40 tronçons caractérisés
comme cours d'eau et
51 comme fossés

21 non déterminés

Campagne de terrain
complémentaire
prévue en décembre

COPIL + réunion de
restitution à partir
de mars 2026

CLE du 11 décembre 2025

Ordre du jour prévisionnel :

- ◆ Présentation du bilan du **bilan d'activité** du SAGE pour l'année 2025
- ◆ Présentation du bilan des **dragages et des clapages du port de Bayonne** conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 64-2017-02-02-009 (Benoît HAMARD)
- ◆ Point d'avancement du **PAT de l'AAC d'Orist** et des actions engagées sur le territoire pour la reconquête de la qualité des eaux brutes (Mathilde JANNIER)
+ point d'avancement sur l'étude fossé/cours d'eau
- ◆ Présentation du contenu envisagé pour **les commissions « milieux » et « qualité »** prévues pour début 2026
- ◆ Présentation des supports envisagés pour la **formation des nouveaux membres de la CLE** en prévision des élections municipales de 2026



Organisation des commissions thématiques « milieux » et « qualité »

Prévues début d'année 2026



Commission milieux

Thème : Zones humides et compensation

Sujet très prégnant sur le territoire qui suscite beaucoup d'interrogations et parfois d'incompréhensions

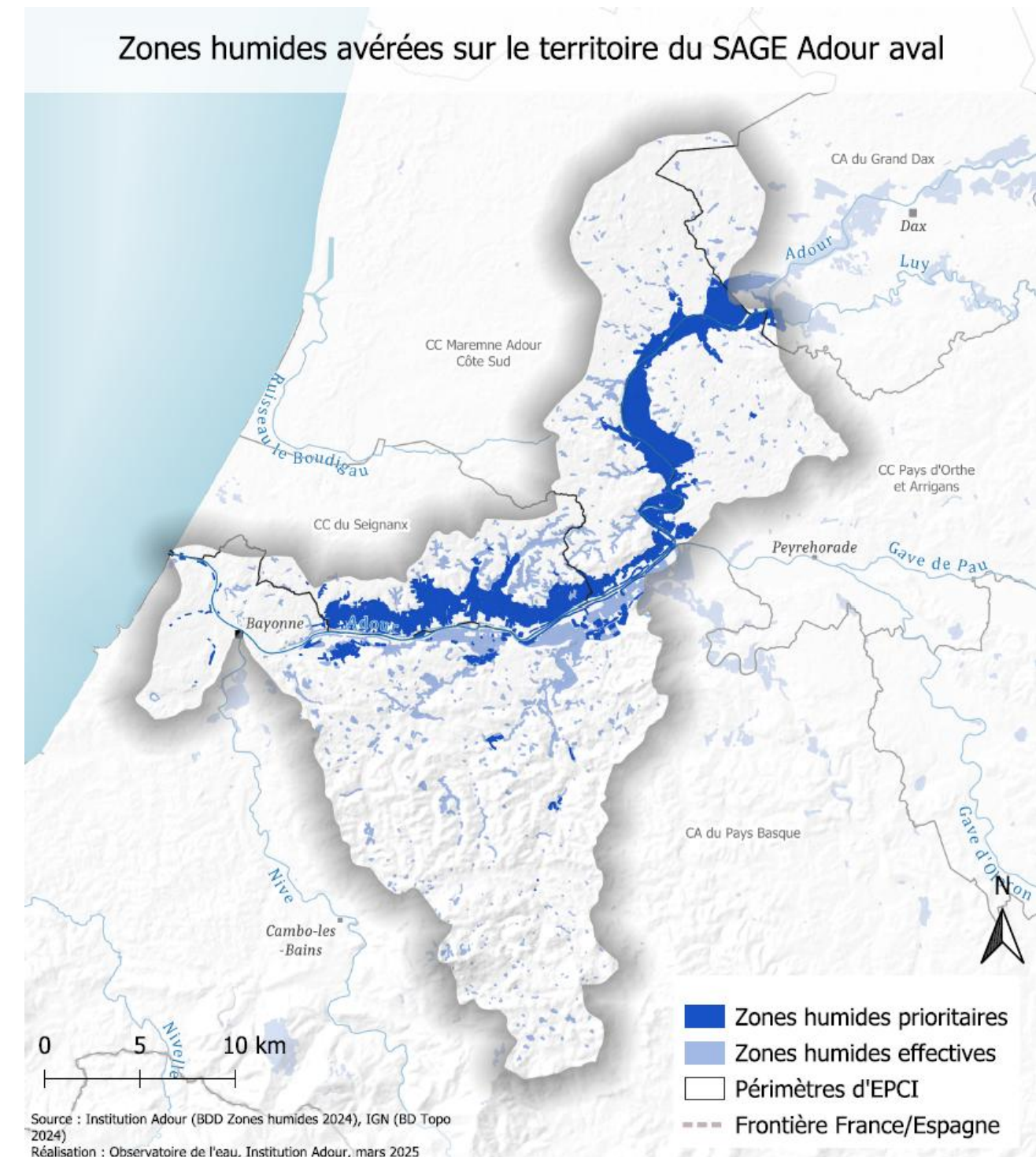


L'immense majorité des projets incompatibles au SAGE (DLE, document d'urbanisme) le sont en raison d'une mauvaise prise en compte des zones humides

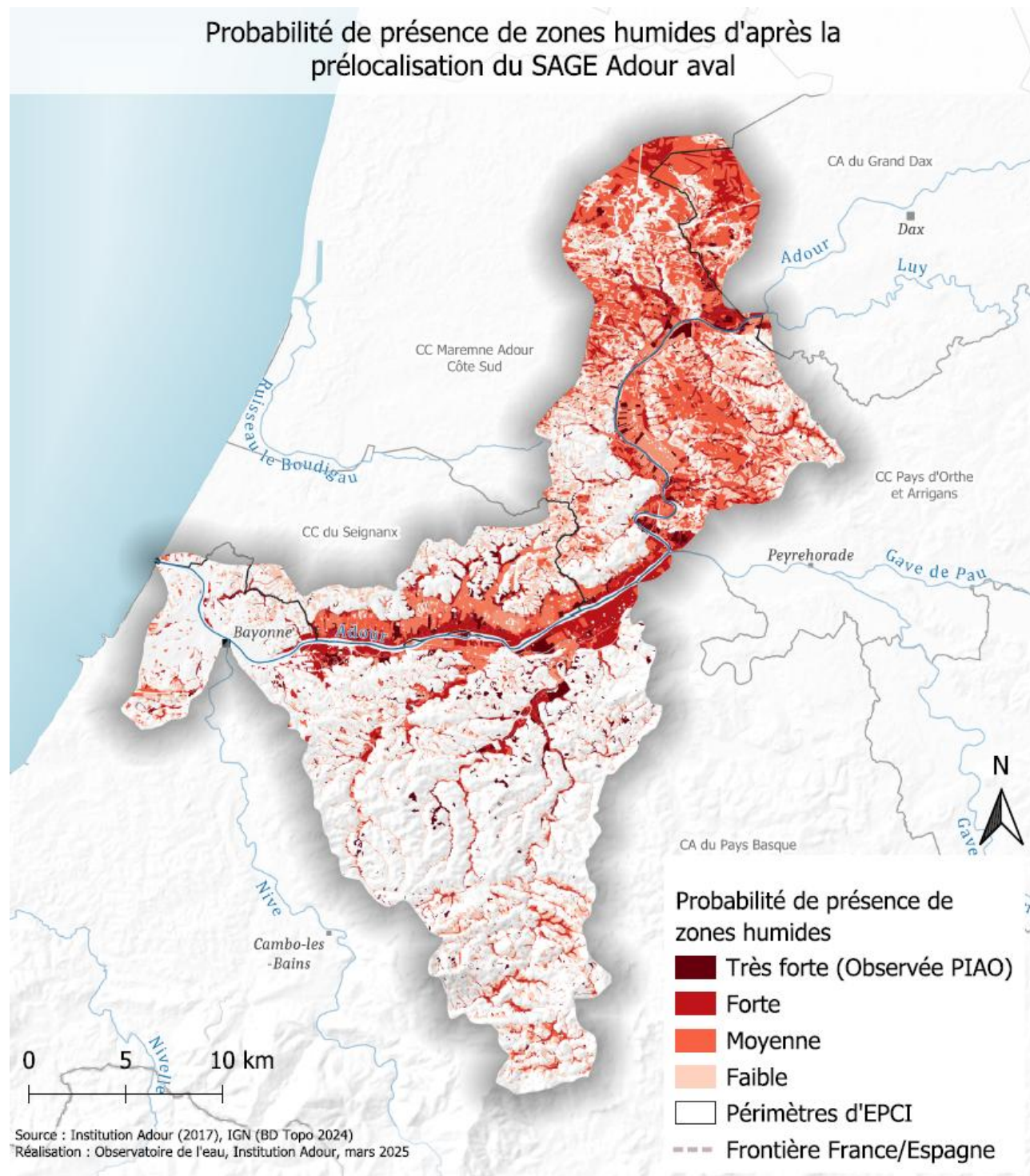


En ressort une demande de clarification de la part des acteurs du territoire quant sur deux points particuliers :

- Les attentes du SAGE concernant les zones humides
- Les stratégies de compensation appliquées



Commission milieux



◆ Le traitement des zones humides dans le SAGE

Besoin global d'**information** sur l'ensemble du territoire, pour les élus et les techniques

Besoin de clarification quant à l'application de la **séquence ERC**

◆ La compensation

Où se fait la compensation, **comment** et **pourquoi** ?

Y a-t-il une bonne **stratégie** à adopter ?

Commission milieux

Objectif : Former un groupe de discussion avec différents acteurs du territoire pour rappeler les attentes du SAGE, faire émerger des propositions et des solutions

Sujets à aborder :

- Bilan global des connaissances et des avis rendus
- Retours d'expérience
- Discussion autour des difficultés de trouver des sites pour compenser
- Discussion autour de la compensation en termes de surface et de fonctionnalités
- Discussion d'une stratégie de compensation à adopter ou non : identifier en amont des secteurs sur lesquels compenser ?

Commission milieux

Objectif : Former un groupe de discussion avec différents acteurs du territoire pour rappeler les attentes du SAGE, faire émerger des propositions et des solutions

Déroulement envisagé (provisoire) :

- Rappel des objectifs du SAGE en matière de préservation des zones humides
- Intervention de la DDTM 64 sur le suivi des avis rendus par le SAGE sur les projets impactant des zones humides
- Retours d'expérience élu(s) et/ou porteur(s) de projet (à déterminer)
- Intervention CDC Biodiversité sur les difficultés de la mise en œuvre de la compensation
- Intervention du CEN Nouvelle Aquitaine sur la gestion des sites de compensation



Commission qualité

Thème : Qualité des eaux du bassin de l'Adour aval et de l'estuaire

Manque de lisibilité concernant les données disponibles sur la qualité des eaux du bassin de l'Adour aval et notamment la qualité des eaux de l'estuaire

Qui produit ces données ? Existent-elles ? Comment y avoir accès ?

La donnée n'est pas centralisée ce qui la rend difficile d'accès.

En ressort un besoin d'état de la connaissance pour y accéder plus facilement.



Commission qualité

Thème : Qualité des eaux du bassin de l'Adour aval et de l'estuaire

Objectif : Former un groupe de partage et de discussion afin de centraliser la connaissance disponible et faire l'état des lieux des données existantes

Sujets à aborder :

- État des masses d'eau DCE
- Connaissances disponibles sur la qualité des eaux estuariennes tous paramètres confondus
- Études en cours
- Réfléchir à comment centraliser la donnée et la diffuser, la partager

Commission qualité

Objectif : Former un groupe de partage et de discussion afin de centraliser la connaissance disponible et faire l'état des lieux des données existantes

Déroulement envisagé (provisoire) :

- Présentation de la mise à jour de l'état des lieux des masses d'eau de surface DCE du SAGE Adour aval
- Présentation de la CAPB sur le réseau de suivi complémentaire des cours d'eau et des paramètres suivis
- Point sur les actions menées par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la convention de partenariat de l'estuaire de l'Adour
- Point sur les suivis de qualités réalisés dans le cadre de l'exploitation du port de Bayonne

Organisation des commissions

Date envisagée : février 2026

Lieu : à déterminer

Durée : 3 h

Liste des invités envisagés : liste de diffusion de la CLE

**En fonction de
la commission**

- + ASA irrigants des barthes
- + SEPANSO 64
- + CEN Nouvelle-Aquitaine
- + CPIE
- + Ville d'Anglet
- + Fédération des chasseurs 64
- + Acteurs de l'urbanisme
- + AUDAP
- + UPPA
- + Fédération de pêche 40
- + IFREMER
- + Surfrider
- + Institut des milieux aquatiques



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

Merci de votre attention